

Unies. De plus, 12 membres des Forces armées canadiennes sont affectés à une mission de la CSCE [Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe].

Nous avons fourni plus de 38 millions de dollars en aide humanitaire. En juillet de cette année, nous avons versé 250 000 dollars à la Croix-Rouge canadienne pour lui permettre d'affecter du personnel médical et de venir en aide à 230 patients abandonnés, des enfants pour la plupart. En outre, nous continuons d'examiner des façons d'aider les victimes de ce conflit tragique.

Notre rôle en matière de maintien de la paix a été une source de fierté nationale à partir du jour même où l'ancien Premier ministre Lester Pearson a proposé l'idée pendant la crise du canal de Suez. Nous envisageons ce rôle dans une perspective internationale. Nous savons que notre sécurité et notre prospérité dépendent d'une communauté internationale forte et stable, fondée sur la primauté du droit et sur des institutions efficaces. Il ne s'agit pas seulement de mon opinion ou de celle du gouvernement. C'est aussi le point de vue de la grande majorité des Canadiens.

Examinons ici certaines des réformes auxquelles il faudra procéder si l'on veut rendre les Nations Unies plus efficaces.

Dans un mois environ, à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la priorité du Canada sera de collaborer avec des partenaires comme les États-Unis pour entreprendre sérieusement et avec détermination un processus de réforme. La première ministre Campbell l'a donné à entendre très clairement lors du sommet du G-7 à Tokyo, dont le communiqué final montrait d'ailleurs que les leaders avaient compris la nécessité d'agir dès maintenant.

Nous ne devons pas nous limiter à une simple mise au point. Nous devons apporter des améliorations fondamentales dans la structure et le fonctionnement de l'organisation.

Aujourd'hui, la communauté internationale est appelée à intervenir dans de nombreux conflits locaux ou régionaux provoqués par l'hostilité ethnique ou religieuse, la famine et la violation des droits de la personne. Nous devons composer avec des demandes et des attentes nouvelles et relever des défis jusque-là inconnus, avec des moyens d'un autre âge et destinés à d'autres fins. Dans les circonstances, nous ne devons pas céder au découragement ou abandonner la partie. Au contraire, il nous faut être plus déterminés que jamais à nous doter, en cette fin de XX^e siècle, des outils correspondants aux problèmes de l'heure.

L'Agenda pour la paix du Secrétaire gé-

néral des Nations Unies constitue pour nous à cet égard un excellent plan à suivre. Cesser d'étudier ce plan et de prendre des mesures audacieuses qui nous permettront de faire des Nations Unies une organisation plus efficace? Dans des domaines comme le maintien de la paix, le rétablissement de la paix, l'action coercitive, la diplomatie préventive ou la consolidation de la paix, par exemple?

Je prendrai, pour illustrer mon propos, le cas des mandats confiés aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Parfois, ils sont vagues, imprécis. Parfois les ressources mises à la disposition de la mission ne correspondent pas à l'ampleur de la tâche à accomplir.

jouent un rôle de plus en plus important dans les missions de restauration de la paix. On pense ici tout de suite au Cambodge. Les soldats ne sont plus seuls sur la ligne de front, car on y retrouve également des experts juridiques, du personnel médical et des spécialistes dans les domaines de l'organisation et du suivi des élections. Dans d'autres situations, on aura besoin de policiers professionnels, d'experts en infrastructure et en administration municipales ou encore d'observateurs qui veilleront au respect des droits de la personne.

C'est ici que la notion de consolidation de la paix entre en scène. En effet, il arrive souvent aujourd'hui qu'il faille aller au-

Photo des Forces canadiennes



À un moment donné l'an dernier les Canadiens constituaient quelque 10 p. 100 des membres des forces de maintien de la paix.

Chaque mission de l'ONU doit disposer d'un mandat clair et précis, avoir l'autorité voulue pour réagir promptement et efficacement aux situations susceptibles de se présenter sur le terrain et, enfin, être dotée des ressources nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Nous devons aussi changer l'idée que nous nous faisons du maintien de la paix, c'est-à-dire les prémisses et les attitudes qui sous-tendent notre approche. Trop de gens encore pensent que le maintien de la paix est une opération exclusivement militaire, ou des soldats coiffés d'un béret bleu servent de tampon entre ex-belligérants. Les enjeux, et les besoins, sont tellement plus grands aujourd'hui.

C'est ainsi, par exemple, que les civils

delà du simple rétablissement de la paix et reconstituer les communautés, refaire les routes ainsi que les réseaux d'aqueducs et d'égouts, rebâtir les écoles et les hôpitaux et rétablir les services publics de base.

Bien sûr, les opérations militaires continueront d'être un élément crucial de l'intervention onusienne en matière de paix et de sécurité. Mais là aussi il y a amplement place à l'amélioration, surtout en ce qui concerne la planification, la formation, le commandement et le soutien logistique. Il suffit en effet de songer que l'effectif des forces onusiennes s'est accru au sextuple ces trois dernières années pour se convaincre de la nécessité de donner à l'Organisation les moyens de mieux planifier et de mieux gérer ses opérations dans le monde.